

THE VOICE OF BUSINESS IN EUROPE

Le 12 mars 2003

CONTRIBUTION DE L'UNICE A LA JOURNEE EUROPEENNE DU CONSOMMATEUR : UNE POLITIQUE EQUILIBREE DE PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Pour marquer la Journée européenne du consommateur, le 15 mars, l'UNICE vient de publier une charte intitulée "Business and consumers: working together for the internal market", qui confirme l'engagement des entreprises à l'égard de la protection des consommateurs et présente les principaux principes et recommandations pour l'avenir de la politique de l'UE envers les consommateurs.

Entreprises et consommateurs vivent dans un monde dont l'évolution rapide pose de nouveaux défis, mais offre également des occasions plus nombreuses. À l'échelle européenne, le marché intérieur évolue vite, lui aussi, marqué par des développements majeurs comme la monnaie unique, l'élargissement prochain et l'expansion de la société de l'information.

Entreprises et consommateurs en ont déjà retiré beaucoup. Ainsi, les consommateurs bénéficient aujourd'hui d'un choix de produits plus étendu, d'un accès plus aisé à l'information, d'une mobilité accrue, d'informations plus nombreuses et d'une meilleure transparence des prix. Le travail n'est cependant pas terminé. De l'avis de l'UNICE, la consolidation du marché intérieur est un exercice continu, qui suppose les efforts conjugués des pouvoirs publics, des entreprises et des consommateurs.

Promouvoir la satisfaction et la confiance des consommateurs peut contribuer à un meilleur marché intérieur pour tous. Les entreprises ont pris l'engagement ferme de poursuivre leurs efforts pour répondre aux besoins et aux attentes des consommateurs.

La charte de l'UNICE illustre les efforts constants déployés par les entreprises pour assurer la protection et la satisfaction des consommateurs, au travers d'exemples concrets de partenariats entreprises-consommateurs appliqués à des projets d'intérêt commun. La charte a été présentée à M. Byrne, Commissaire à la santé et à la protection des consommateurs, qui a rencontré une délégation de l'UNICE le 4 mars.

"Une compétitivité accrue et un niveau élévé, approprié, de protection des consommateurs devraient être les piliers d'une politique des consommateurs équilibrée", souligne Philippe de Buck, Secrétaire général de l'UNICE. "L'avenir de la politique de l'UE envers les consommateurs reposera sur des règles simplifiées et des mécanismes d'application effective."

La charte peut être téléchargée du site de l'UNICE, www.unice.org.

Note à l'éditeur

L'UNICE est le porte-parole officiel de plus de 16 millions de petites, moyennes et grandes entreprises en Europe, qui emploient plus de 106 millions de personnes. Présente sur la scène européenne depuis 1958, l'UNICE compte aujourd'hui 35 membres, fédérations nationales de l'industrie et des employeurs de 28 pays, dont la mission première est l'amélioration de la croissance et de la compétitivité en Europe.